

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
14 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marc GIROUD, maire.

Présents : Emmanuelle AGUILAY, Jean-Jacques BARREAUX, Audrey COLNAT-RATTIER, Sylvain DEMULDER, Bernard DRUGE, Véronique GIRAUD, Marc GIROUD, Olivier MARTIN-DURIE, Alain VAILLANT, Francine WLODARCZYK.

Absents : François-Xavier AMMANN, Magali BERGE (pouvoir à Audrey COLNAT-RATTIER), Nathalie CHARTIER, Michelle DAUVERGNE (pouvoir à Alain VAILLANT), Denis DIAMORO (pouvoir à Marc GIROUD).

EFFECTIF DU CONSEIL : 15, PRÉSENTS : 10, VOTANTS : 13

Emmanuelle AGUILAY est nommée secrétaire de séance.

Règles d'emploi de la vidéoprotection

DÉLIBÉRATION 2024-32

La vidéoprotection a pour objectif de prévenir les cambriolages, vols, dégradations ou trafics en visualisation des axes de fuite pour faciliter les enquêtes de gendarmerie.

Ces dispositifs relèvent du code de la sécurité intérieure.

Hormis les cas enquête de flagrant délit ou judiciaire, les enregistrements doivent être détruits dans les 30 jours.

Le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système de vidéo surveillance et de l'autorité ou de la personne responsable.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que les images de vidéoprotection saisies sur la Commune ne seront accessibles qu'aux gendarmes, aux intervenants du centre de surveillance départementale et à toute personne agissant dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Fait et délibéré le 14 octobre 2024

La Secrétaire de séance
Emmanuelle AGUILAY

Le Maire
Marc GIROUD

